

Le Plan de développement du Service public de transport de voyageurs à horizon 2020 ... mis en œuvre dans la nouvelle convention Région-SNCF 2008-2014

Axe 1 : Agir sur l'offre de transport régional

Renforcer les dessertes : du PDRV au cadencement

- Le PDRV : développer le niveau d'offre
- Le cadencement : structurer l'offre

Renouveler le parc de matériel roulant

- Des investissements passés qui se concrétisent désormais au quotidien (mise en service progressive des nouveaux matériels)
- Un investissement sans précédent pour préparer l'avenir

Participer à l'amélioration des infrastructures

Axe 2 : Répondre aux besoins et aux demandes des usagers

Créer pour tous des tarifs attractifs et faciles d'accès

- L'évolution de la gamme tarifaire
- La simplification des démarches (Annualisation, nouveaux outils de distribution)

Une exigence forte de qualité de service

- Des efforts en matière de qualité et de ponctualité notamment
- L'amélioration du système d'information aux voyageurs (Centre de Relation Clientèle - CRC, Destineo)
- Des supports attractifs d'information et de valorisation du réseau (plan de réseau, fiches « Regards sur », guide du voyageur)

La reconnaissance de la place de l'usager

- Les droits et obligations des usagers (règlement de service, indemnisation des usagers)
- Une Région à l'écoute des usagers (comités de lignes et comité régional des partenaires du transport public)

Axe 3 : Pour un véritable développement durable

Des actions concrètes en faveur de l'environnement

- Les dispositions prévues dans la convention d'exploitation (des véhicules plus propres, une maintenance certifiée, des investissements HQE, de nouveaux services aux voyageurs)
- La construction de l'atelier de maintenance tram - train

Pour un transport régional de proximité

- L'affirmation de la présence humaine en gare et à bord des trains (contrôleurs, guichets, animation des gares)
- Un transport accessible à tous : Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) du réseau régional
- Favoriser l'intermodalité : Inciter au report modal : le stationnement, les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), les transports collectifs (TCSP) et les modes doux (train + vélo)

Le réseau régional de transport

- 32 lignes régionales de transport (15 ferroviaires, 12 assurées par autocars et 5 mixtes)
- 124 gares et points d'arrêt ferroviaires, 117 points d'arrêts routiers
- 420 trains, 120 cars circulent chaque jour
- 24 500 km parcourus par les trains régionaux et 8 000 km par les cars quotidiennement (2006)
- Près de 42 500 voyages chaque jour à bord des trains et autocars régionaux
- Un parc de matériel en constante évolution qui à l'horizon 2010 offrira 21 000 places supplémentaires
- 41 cars aux couleurs de la Région

Budget régional : 134,7 M€ en 2008

- **16,8 % du budget de la Région** est consacré aux transports collectifs régionaux et aux infrastructures ferroviaires. (**195,5 M€ Budget primitif en 2008**).
- **20 millions de francs en 1997** ➔ **près de 27 M€ en 2006** c'est le budget de fonctionnement du réseau régional que la Région consacre sur fonds propre (hors investissements en matériel). **89,4 millions d'euros** : contribution de la Région pour financer le déficit d'exploitation du service public régional de transport en 2006.
- **Investissements** : Entre 2004 et 2008, 284 M€ de matériels commandés pour doter le réseau régional de 60 nouveaux trains livrables entre 2007 et 2010.
- Pour **1€ de charges du réseau, l'usager paie 30 centimes environ**. Chaque kilomètre de train a coûté en moyenne 16 € TTC en 2006.

